

**AVIS AU DEMANDEUR**  
après clôture de l'enquête publique

Le commissaire enquêteur soussigné qui a été désigné pour procéder à l'enquête publique relative à la demande de la Société BEAUCE GATINAIS BIOGAZ, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune d'ESCRENNES, ZAC Saint-Eutrope, a l'honneur d'informer le demandeur : *A. BARTOLO*

- (1) - ~~qu'aucune observation ni protestation n'ont été présentées au cours de l'enquête ;~~
- (1) - que des observations écrites et/ou orales ont été faites au cours de l'enquête publique et que, conformément à l'article R. 123-18 du code de l'environnement, elles sont consignées dans un procès-verbal de synthèse et lui seront communiquées à *Pithiviers*, le *9 mai 2014* de h à *10h 30*
- qu'il aura la possibilité de produire, dans un délai de 15 jours, ses éventuelles observations en réponse au commissaire enquêteur.

Fait en double exemplaire à *Pithiviers*, le *9 mai 2014*

Le demandeur intéressé,  
(signature)

**BEAUCE GATINAIS Biogaz**  
Rue Jules Morin - BP 80807  
45308 PITHIVIERS CEDEX

Le commissaire enquêteur,  
(signature)

Le Commissaire Enquêteur  
Jean-Luc GAHIDE

Les deux exemplaires du présent document -dont l'un est destiné au demandeur, et l'autre à être annexé au procès-verbal de l'enquête- seront revêtus de la signature du requérant et de celle du commissaire enquêteur.

(1) A compléter et préciser par le commissaire enquêteur.